

NUMMUS ET HISTORIA

*Ryszardowi Kiernowskiemu
w sześćdziesięciolecie urodzin
przyjaciele, koledzy, uczniowie*

Polskie Towarzystwo Archeologiczne i Numizmatyczne
Komisja Numizmatyczna

NUMMUS ET HISTORIA

Pieniądz
Europy średniowiecznej

KOMITET REDAKCYJNY:

Stefan K. Kuczyński, Stanisław Suchodolski (redaktorzy)
Lech Kokociński, Aleksandra Krzyżanowska, Marta Męclewska
(członkowie)

Warszawa 1985

Stefan Iliescu
6 martie 1986, Bucuresti

OCTAVIAN ILIESCU

LE DROIT MONÉTAIRE DANS LES PAYS ROUMAINS AUX XIV^e-XV^e SIÈCLES

La formation des premiers états roumains au moyen âge a représenté l'aboutissement d'un long processus historique dont les débuts sont difficilement saisissables, à cause de la pénurie des sources documentaires, mais dont le terme final est bien précisé. En effet, c'est en 1330, pour la Valachie, et en 1359, pour la Moldavie, que l'on constate la constitution définitive des états roumains respectifs, depuis lors reconnus comme tels par les chancelleries étrangères¹.

A partir de ces dates, la Valachie et la Moldavie ont dû parcourir une étape caractérisée par la création et le développement des institutions nécessaires, destinées à assurer le bon fonctionnement des nouveaux états. Cette évolution, d'ordre politique, administratif et économique en même temps, explique suffisamment le retard de l'apparition des premières émissions monétaires propres en Valachie et en Moldavie, le caractère particulier et l'épanouissement du droit de battre monnaie dont les deux états ont fait pleinement usage aux XIV^e-XV^e siècles. Ces problèmes feront l'objet de l'étude qui s'ensuit et que nous désirons présenter en cordial hommage à notre collègue et ami, le professeur Ryszard Kiersnowski, à l'occasion de son 60^e anniversaire.

Au préalable, il faut faire une précision concernant l'ensemble des sources qui puissent nous fournir la documentation susceptible d'éclairer les problèmes envisagés. En premier lieu, nous devons examiner, naturellement, les documents écrits, émanés des chancelleries des états respectifs ou des états étrangers; mais ils sont peu nombreux et souvent assez laconiques, pour dresser un tableau plus détaillé du sujet qui nous intéresse à ce moment. Viennent ensuite les monnaies elles-mêmes; leur légende et leur iconographie peut suppléer quelquefois au silence des documents écrits. Enfin, on devra recourir également aux trésors monétaires dont les renseignements compléteront les lacunes de la documentation, dans le but que se propose le présent travail.

Examinons d'abord les questions posées par l'apparition des premières émissions monétaires propres en Valachie et en Moldavie. Les recherches consacrées à la numismatique roumaine du moyen âge avaient établi, depuis plus d'un siècle, que la Valachie a commencé la frappe de ses propres monnaies sous le règne du voïvode Vladislav I^{er} (1364-1377)²; mais il fallait encore préciser la date exacte et les circonstances de ce début. C'est ce que nous avons fait en 1965, en étudiant le contexte des con-

jonctures historiques qui ont marqué l'avènement du voïvode roumain précité³. Monté sur le trône de Valachie le 16 novembre 1364, à la mort de son père, Nicolas Alexandre⁴, le nouveau prince fut obligé à affronter en 1365 une grave crise internationale: l'expansion vers le sud du royaume de Hongrie qui, après avoir menacé la Valachie, aboutit à la conquête du tsarat de Vidin, où régnait Sratsimir (1360-1365, 1369-1396), cousin et allié du voïvode roumain; le tsar lui-même tomba en captivité⁵. En 1368, à la suite d'un nouveau conflit issu entre le roi Louis I^{er} de Hongrie et le voïvode Vladislav I^{er} de Valachie, ce dernier, après avoir repoussé l'invasion des armées hongroises, passa le Danube et occupa Vidin; par la paix conclue l'année suivante, Sratsimir fut élibéré de la captivité hongroise et rétabli sur le trône de son ancien tsarat, grâce à l'intervention de son cousin et allié, Vladislav I^{er}.

Les changements politiques intervenus en 1365-1368 à Vidin ont eu des répercussions directes dans la circulation monétaire de la Valachie. Auparavant, elle était marquée par le mécanisme des relations économiques très développées, qui reliaient l'Europe Centrale et la Péninsule Balkanique, à travers le territoire du nouvel état roumain constitué entre les Carpathes et le Danube inférieur. Grâce à ces relations, la circulation monétaire locale était dominée par les hyperpères byzantins, notamment les émissions plus anciennes de l'empire de Nicée, ensuite les gros d'argent frappés par les tsarats bulgares de Turnovo et (depuis 1337)⁷ de Vidin et les deniers d'argent émis dans le royaume de Hongrie. La crise politique déclenchée en 1365 perturba le cours normal de ces échanges économiques et interrompit l'afflux des monnaies qui, jusqu'à cette date, assuraient la circulation locale en Valachie. Disposant à la fois de l'indépendance politique, d'une situation économique en plein essor et des institutions adéquates, le voïvode Vladislav I^{er} de Valachie passa aussitôt à la frappe d'une monnaie propre, qui devait désormais pourvoir aux besoins de la circulation dans son pays. On frappa donc des pièces d'argent à son nom: des ducats, des deniers et des *bani* dont l'équivalence en monnaie étrangère était très précise: les ducats étaient équivalents aux gros bulgares, les deniers et les *bani* aux deniers respectivement aux oboles du royaume de Hongrie⁸.

En ce qui concerne la Moldavie, on a longtemps considéré qu'elle a émis sa propre monnaie dès le règne du voïvode Bogdan I^{er} (1359-1365), donc immédiatement après la conquête de son indépendance politique⁹. En 1915, Const. Moisil a montré que le premier voïvode qui ait émis des monnaies en Moldavie a été Pierre I^{er} Musat (1375-1391)¹⁰. Cette opinion a été confirmée par les recherches ultérieures, qui, de plus, ont réussi à préciser la date des premières émissions monétaires de la Moldavie. En effet, l'étude des circonstances politiques où avait débuté le règne de Pierre I^{er} Musat et du trésor découvert en 1912 à Siret (en Moldavie du Nord) ont permis de proposer l'an 1377 comme date de la première émission monétaire en Moldavie; la nouvelle monnaie était en argent et s'appelait *gros*, nom resté traditionnel dans ce pays¹¹. Sous le règne de Pierre Musat, on a également frappé des demi-gros d'argent anépigraphes dont on connaît aujourd'hui un seul exemplaire¹².

Ainsi donc, au cours de la deuxième moitié du XIV^e siècle, la Valachie et la Moldavie commençaient successivement à faire usage du droit de

battre monnaie, en tant qu'états souverains, disposant en même temps d'une économie florissante. Les émissions monétaires qui s'ensuivirent, nombreuses et abondantes, jusqu'à la fin du XIV^e siècle, révèlent à nos yeux l'ampleur de l'activité déployée dans ce domaine par les deux pays roumains. Plus encore, les monnaies valaques et moldaves, à peine mises en circulation, dépassent rapidement les limites territoriales de l'état émetteur et se diffusent sur les routes commerciales de l'époque, quelquefois assez loin de leur lieu d'origine¹³.

Après avoir établi le cadre historique où a débuté, en 1365 respectivement en 1377, le monnayage propre de la Valachie et de la Moldavie, il convient maintenant d'examiner les particularités du droit de monnaie dans les deux pays roumains. A ce but, en l'absence d'autres documents, datant du XIV^e siècle, nous sommes obligés à recourir aux monnaies elles-mêmes. En premier lieu, nous devons examiner leurs légendes. Les monnaies frappées en Valachie par Vladislav I^{er} présentent des légendes rédigées soit en slave, soit en latin; quelquefois, mais très rarement, la légende est bilingue: en latin au droit, en slave au revers¹⁴. Cette particularité linguistique est pourtant facilement explicable: les monnaies à la légende slave étaient destinées à la circulation interne et aux échanges économiques transdanubiens, tandis que les pièces à la légende latine s'adressaient en premier lieu aux possessions transcarpathiques du voïvode de Valachie, à savoir la partie occidentale du banat de Severin et le duché de Fagaras¹⁵. Les monnaies à la légende rédigée en slave portent tout simplement le nom et le titre de l'émetteur: $\text{I} \omega \text{ ВЛАДИСЛАВЪ БОЕВОДА}$; celles à la légende latine présentent le texte suivant: M[oneta] LADIZLAI WAIWOD[a]E au droit, TRANSALPINI au revers, c'est-à-dire la monnaie de Vladislav, le voïvode transalpin¹⁶. De même, une série de monnaies frappées par le voïvode Radu I^{er} (1377-1383), frère et successeur de Vladislav I^{er}, portent la légende MONE[ta] RADOLI WAIWOD[a]E au droit, TRANSALPINI au revers.

C'est évidemment le texte latin qui nous dévoile le véritable caractère du droit de monnaie, aux débuts de son usage en Valachie. Il en ressort que la monnaie, comme institution appartient au prince émetteur, comme d'ailleurs c'était la règle générale sous le régime féodal en Occident jusqu'au XIV^e siècle¹⁷. Il faut pourtant observer que la formule adoptée pour les émissions à la légende latine ne sera plus rééditée après la mort du voïvode Radu I^{er}¹⁸.

Si nous passons maintenant en Moldavie, nous y remarquerons une situation un peu différente. Tout d'abord nous constaterons une particularité très importante: de 1377 à 1504, toutes les monnaies frappées par les voïvodes de Moldavie — à une seule exception — portent des légendes rédigées en latin¹⁹. Par conséquent, on y trouve des formules plus variées qu'en Valachie. Les gros émis par Pierre I^{er} Musat nous montrent une légende qui a donné beaucoup de peine aux chercheurs animés du désir de l'expliquer: SIM PETRI WOIWODI au droit, SI MOLDAVIENSIS au revers. Finalement, elle a été interprétée comme suit: SI[gillu]M PETRI WOIWODI et SI[gillum terrae] MOLDAVIENSIS²⁰. Il est pourtant curieux de constater la référence au sceau du voïvode Pierre sur le côté où l'on trouve en fait les armoiries de l'état moldave (le rencontre d'aurochs) et *vice versa*, un texte faisant allusion au sceau du pays, mais inscrit sur

le côté qui montre en réalité les armes dynastiques du prince émetteur: l'écu parti, au premier fascé, au deuxième fleurdelisé²¹. Nous reviendrons plus loin à cette curieuse particularité. Notons encore que le texte des monnaies frappées par Pierre Musat restera fixé à ces formules jusqu'à la mort du prince émetteur²².

Mais deux années plus tard, sous le règne du voïvode Etienne I^{er} (1393-1399), on adopte un changement important au texte inscrit sur les monnaies moldaves. En effet, les gros émis par ce voïvode portent la légende STEPAN[us] WOIWOD[us] au droit et MONETA [terrae] MOLDA[viensis] ou, peut-être, MONETA MOLDA[viae], au revers²³. Il y est question donc d'une conception politique tout à fait nouvelle, la monnaie n'appartient plus au prince émetteur, mais à l'état même et le voïvode, en tant que chef de l'état et du pouvoir exécutif, est désormais seulement le garant de la qualité et de la valeur des monnaies frappées à son nom et imposées de par son autorité à son peuple. En 1393-1399, on appliquait donc déjà en Moldavie la nouvelle théorie de la monnaie, à peine élaborée par Oresme²⁴.

Ce changement de conception vis-à-vis de la monnaie, intervenu en Moldavie à la fin du XIV^e siècle, semble être confirmé par un document, émis quelques décennies plus tard dans la chancellerie du pays. Il s'agit du privilège commercial octroyé en 1433 par le voïvode Elie I^{er} aux négociants saxons de Sibiu et d'autres villes transylvaines; les taxes douanières, établies *ad valorem*, sont libellées en gros, avec la précision que les négociants de Sibiu devaient de *qualibet marca dent quatuor grossos monete terre nostre pro tributo*²⁵. Pourtant, l'attitude manifestée par les voïvodes de Moldavie dans le domaine du droit monétaire — du moins telle qu'elle se reflète dans la teneur des légendes inscrites sur leurs monnaies — a été assez vacillante jusqu'en 1456. En voici quelques exemples:

Av.: MONETA ALEXANDRI, Rev.: W[oiwo]D[a]E[terrae] MOLDAVIENSIS: Alexandre le Bon, émissions de 1408-1432;

Av.: MONETA HELIE WO[iwo]D[ae], Rev.: W[oiwo]D[a]E[terrae] MOLDAVIENSIS: Elie I^{er}, émissions de 1432-1433;

Av.: ELIAS WOIWODA; Rev.: ELIAS WOIWODA: le même, émissions de 1435;

Av.: ELIAS WOIWODA, Rev.: STEFANUS WOIEWODA: le même et Etienne II, associés;²⁶ émissions de 1435;

Av.: MO[neta] STEFA[ni] WOIWOD[ae], Rev. MO[neta terrae] MOLDAVIENSIS: Etienne II, émissions de 1433-1435;

Av.: STEFA[nus] WOIWODA, Rev.: [terrae] MULDAVIENSIS: le même, émissions de 1442-1443;

Av.: MONETA PET, Rev. RI WAIWOD[a]E: Pierre II, émissions de 1448-1449;

Av.: MONETA ALESA[ndri], Rev.: MONETA ALESA[ndri]: Alexandre I — Alexandre II, émissions de 1449²⁷.

Cette multitude de formules de droit public — il en existe au moins cinq ou six types différents — reflète non seulement la conception hésitante des voïvodes de Moldavie concernant le droit de monnaie, mais aussi les aspects changeants de la lutte pour le trône du pays qui ont marqué les années 1433-1457. Vers la fin de cette période troublée, le voïvode Pierre III Aron frappa au cours de son troisième règne — plus exactement en 1456²⁸ — de gros d'argent à la légende PETRVS VOIVODA D[ominus] M[oldaviae]²⁹ au droit et MONETA MOLDAVI[a]E au revers. Enfin, Etienne le Grand (1457-1504), après avoir procédé au début de son règne à une réforme

monétaire qui devait améliorer la qualité des espèces, frappa jusqu'à sa mort des gros et des demi-gros d'argent de très bon aloi et fixa définitivement la formule de la légende inscrite sur le premier nominal; en voici la teneur: Av. MONETA MOLDAVI[a]E, Rev. STEFANVS VOIEVODA³⁰.

Cette nouvelle formule représente sans doute le terme d'une longue évolution de la mentalité et des conceptions politiques qui ont animé la vie publique en Moldavie pendant plus d'un siècle.

La lecture des légendes monétaires nous révèle un autre aspect particulier de l'exercice du droit de monnaie en Valachie et en Moldavie, aux XIV^e-XV^e siècles. Comme à Byzance et dans d'autres états sud-est européens contemporains, les deux pays roumains ont connu, eux aussi, la forme de gouvernement caractérisée par l'association au trône de deux princes régnants. D'habitude, contrairement à ce qui se passait dans le reste de l'Europe Sud-Orientale, il s'agissait en Valachie et en Moldavie à cette époque de l'association de deux frères; plus rarement on rencontre le père et le fils, associés. Quelquefois, les voïvodes associés émettaient en commun une monnaie qui portait les noms de tous les deux. On en connaît plusieurs émissions en Valachie, aux noms des princes Vladislav I^{er} et son frère, Radu I^{er}, ensuite Dan I^{er} et son frère, Mircea l'Ancien et une seule en Moldavie, aux noms des frères Elie I^{er} et Etienne II³¹. Il paraît qu'il existe également une émission monétaire aux noms de Mircea l'Ancien et de Michel I^{er}, son fils, comme voïvodes associés³². Les noms des princes associés figurent toujours séparément, l'un dans la légende du droit, l'autre dans celle du revers de la monnaie; on ne les trouve jamais ensemble. On s'attendait que la disposition des légendes accordât sans exception la prééminence au frère aîné, par rapport au puîné, et au père, par rapport au fils, associés au trône. Une telle situation est en effet exprimée par l'émission d'Elie I^{er} et Etienne II: le nom du premier figure dans la légende du droit, où l'on trouve également les armoiries d'état de la Moldavie, tandis que le nom d'Etienne est inscrit dans la légende du revers³³. Une situation pareille est présentée, semble-t-il — *mutatis mutandis* — par la monnaie frappée aux noms de Mircea l'Ancien et Michel I^{er}, associés. Mais nous connaissons deux cas en Valachie où cette situation est tout à fait différente: le nom du frère aîné est inscrit tantôt au droit, tantôt au revers, le nom du second frère associé occupant inversement les mêmes positions. Il existe donc une émission aux noms de Vladislav I^{er} au droit et de Radu I^{er} au revers, une autre aux noms de Radu I^{er} au droit et de Vladislav I^{er} au revers; la même particularité peut être retrouvée sur les monnaies frappées par Dan I^{er} et Mircea l'Ancien, associés³⁴. Est-ce qu'il s'agit dans ces cas d'un souci manifeste en vue de montrer au peuple la parfaite égalité qui existait ou devait exister entre les deux associés? On pourrait bien l'admettre³⁵.

Le dernier aspect du problème qui nous préoccupe ici est d'ordre iconographique. Tout d'abord on doit mentionner quelques manifestations du droit d'effigie, d'ailleurs assez peu usité dans les deux pays roumains. En Valachie, le voïvode Radu I^{er} fit imprimer pour la première fois son effigie sur une monnaie émise par un prince roumain; il y est représenté en armure de chevalier, casqué, tenant de la main droite la lance, de la main gauche l'écu dynastique³⁶. Les monnaies frappées par Mircea l'Ancien

de 1397 jusqu'à sa mort — survenue en 1418 — montrent au droit l'effigie du voïvode, représenté comme souverain: couronné, tenant de la main droite l'épée ou la lance et de la main gauche le globe crucigère, symbole du pouvoir. Ses habits sont soit à la mode byzantine, soit à la mode occidentale — il y en a plusieurs émissions différentes³⁷. Ce type d'effigie, représentant le voïvode-souverain, tenant la lance et le globe crucigère, sera repris par deux successeurs de Mircea l'Ancien: Michel I^{er} (1418-1420) et Dan II (1422-1431)³⁸.

A cette même époque il n'existe en Moldavie qu'une seule émission monétaire à l'effigie du prince régnant: il s'agit d'une monnaie de bronze, frappée par Elie I^{er} et qui montre au droit le voïvode casqué à cheval, brandissant son épée³⁹. Les effigies princières des monnaies émises en Moldavie aux XVI^e-XVII^e siècles reflètent une situation différente et sortent du cadre de cet exposé.

Enfin, il convient d'examiner maintenant une dernière question, à savoir la disposition de la légende qui comprend le nom et le titre de l'émetteur, par rapport aux emblèmes héraldiques: les armoiries d'état ou les armes dynastiques, gravées au droit ou au revers des monnaies frappées en Valachie et en Moldavie aux XIV^e-XV^e siècles. En effet, il est notoire que dès le début, les monnaies des deux pays roumains ont fait simultanément usage de deux emblèmes héraldiques: les armoiries d'état, d'un côté, et les armes dynastiques, de l'autre⁴⁰. Ici encore, on constate la même différence de traitement entre la Valachie et la Moldavie, en matière des conceptions et de pratique de droit public. En Valachie, de 1365 à 1481 — date de la fin du monnayage régulier dans ce pays⁴¹ — on accorde la prééminence aux armes dynastiques, représentées, presque sans exception⁴², au droit des monnaies, tandis que les armoiries d'état, réduites à l'emblème héraldique principal: l'aigle au vol clos, contournée ou au regard contourné, tenant de son bec une croix grecque⁴³, sont gravées au revers, où l'oiseau cité constitue le cimier d'un casque taré de profil⁴⁴. La légende principale, donnant le nom et le titre complet de l'émetteur, se trouve toujours du côté où figurent les armes dynastiques. Par contre, le type héraldique aux armoiries d'état est toujours entouré d'une légende abrégée, quelquefois une simple continuation du texte de la légende du droit.

En Moldavie, on rencontre une situation bien différente. Dès le début du monnayage moldave en 1377 et jusqu'à la fin des émissions régulières, en 1527, exceptant la pièce à l'effigie d'Elie I^{er}, toutes les autres monnaies de ce pays montrent au droit les armoiries d'état: un rencontre d'aurochs, accompagné d'une étoile à cinq ou six rais, posée entre les cornes, et de la rose et du croissant, d'un côté et de l'autre; l'écu aux armes dynastiques charge toujours le champ du revers. C'est au droit, entourant l'emblème de l'état que se trouve inscrite, de Pierre Mușat à Etienne le Grand, la légende principale des monnaies moldaves, montrant le nom et le titre de l'émetteur. A cet usage traditionnel, Etienne le Grand apporta dès 1457 une modification essentielle: il fit graver au droit, là où se trouve l'emblème héraldique d'état, la légende MONETA MOLDAVIE; le texte indiquant son nom et son titre — STEFANVS VOIEVODA — passe désormais au revers, entourant l'écu dynastique⁴⁵. On renforce par conséquent la prééminence de droit public en faveur de l'état, par rapport

à la position du voïvode émetteur, qui passe complètement au second plan. Jusqu'à sa mort, survenue le 2 juillet 1504, Etienne le Grand ne changera rien de cette nouvelle attitude.

En conclusion, les particularités constatées dans la manière différente dont le droit de monnaie a été conçu et appliqué en Valachie et en Moldavie, aux XIV^e-XV^e siècles, constituent un apport original à l'histoire des idées et des institutions, apport que nous avons tenté de mettre en évidence dans le présent travail.

OCTAVIAN ILIESCU

PRAWO MONETARNE W KRAJACH RUMUŃSKICH W XIV I XV WIEKU

(Streszczenie)

Celem pracy jest analiza ewolucji zasad prawa monetarnego na Wołoszczyźnie i w Mołdawii w XIV i XV w. — w epoce regularnego bicia monet w obu tych krajach. Po naszkicowaniu ram historycznych, w których rozpoczęło bicie własnych monet przez wojewodów Wołoszczyzny w 1365 r. i Mołdawii w 1377 r., autor przedstawił koncepcję zasad politycznego i prawnego stosowania prawa mennicznego. Znalazły one swoje odbicie — z braku innych źródeł — w epigrafice i ikonografii samych monet. Na podstawie odczytu legend łacińskich, umieszczanych na pierwszych emisjach wołoskich i mołdawskich monet, wykazuje, że prawo bicia monet na początku należało wyłącznie do rządzącego władcy, zgodnie z systemem feudalnym. W tym celu emitent nakazywał umieszczać na monecie formułę typu: *moneta Ladislai voivodae transalpini*, występująca na pewnych seriach emitowanych na Wołoszczyźnie przez Władysława I w latach 1365-1377, lub *sigillum Petri voivodi* w Mołdawii, widniejąca na groszach bitych przez Piotra I Muśata od 1377 do 1391 r., czy *moneta Alexandrii voivodae moldaviensis* w latach 1407-1432. Ale od 1393 do 1399 r. za panowania Stefana I monety mołdawskie noszą legendę: *Stefanus Voivoda* na awersie i *Moneta Moldaviae* na rewersie, formuły, które wskazują na wprowadzenie w prawie mennicznym nowych zasad. Są one widoczne w całej okazałości za Stefana Wielkiego (1457-1504). Monety z tego okresu opatrzone są niezmiennie legendą *Moneta Moldaviae* na awersie i *Stefanus Voivoda* na rewersie. Niemożliwe jest przesłedzenie podobnej ewolucji na Wołoszczyźnie, ponieważ monety tam bite po 1383 r. noszą w legendzie tylko imię i tytuł wojewody.

Badając monety wołoskie i mołdawskie, można zauważyć paralelność między tymi dwoma krajami, przejawiającą się w przyjęciu dwóch typów heraldycznych: herbu państwowego i herbu dynastycznego. Pozycja każdego z tych herbów jest jednak różna. Na Wołoszczyźnie herby dynastyczne są umieszczane na awersie, herby państwowe zaś na rewersie monet, podczas gdy w Mołdawii jest odwrotnie. Za panowania Stefana Wielkiego ustalono tam istotną zgodność między priorytetem przyznawanym herbowi państwa a tekstem legendy towarzyszącej, umieszczając: *Moneta Moldaviae* na awersie, a *Stefanus Voivoda* na rewersie.

NOTES

¹ Voir à ce sujet *Istoria României*, II, Bucarest 1962, p. 141-194 et le recueil d'études plus récent *Constituirea statelor feudale românești*, București 1980, 328 p.

² En ce sens D. A. Sturdza, *Uebersicht der Münzen und Medaillen des Fürstenthums Rumänien (Moldau und Walachei)*, NZ, 4, 1872, p. 92-93.

³ O. Iliescu, *1365-1965: șase veacuri de la emiterea celor dintâi monede românești*, Buletinul Societății numismatice române (BSNR), 42-66, 1948-1972, p. 83-89.

- ⁴ Cette date est gravée sur la pierre tombale du voivode Nicolas Alexandre; voir la reproduction dans le vol. *Constituirea statelor feudale românești*, p. 177, fig. 7.
- ⁵ M. Holban, *Contribuții la studiul raporturilor dintre Tara Românească și Ungaria anevoie (rolul lui Benedict Himfy în legătură cu problema Vidinului)*, Studii și materiale de istorie medie, I, 1956, p. 8-9.
- ⁶ *Ibidem*, p. 41-44.
- ⁷ S. Avdev, *Sreb'rnite moneti na tsar Michail Asen (1337-1355)*, Numizmatika, 3, Sofia 1980, p. 13-22.
- ⁸ Iliescu, *op. cit.*, p. 85.
- ⁹ Sturdza, *op. cit.*, p. 50.
- ¹⁰ C. Moisil, *Contribuțiuni la istoria monetăriei vechi românești*, BSNR, 12, 1915, p. 16-17.
- ¹¹ Voir en ce sens C. C. Kirilășescu, *Sistemul bănesc al leului și precursorii lui*, I, București 1964, p. 85.
- ¹² O. Iliescu, *O monedă divizionară emisă de Petru Mușat*, Cercetări numismatice, 3, 1980, p. 87-92.
- ¹³ Cf. O. Iliescu, *Moneda în România 491-1864*, București 1970, p. 24, 38-39.
- ¹⁴ Voir par exemple les émissions présentées par O. Iliescu, *Emisiunile monetare ale Țării Românești în secolele al XIV-lea și al XV-lea*, Studii și cercetări de numismatică (SCN), II, 1958, p. 304-306, 311.
- ¹⁵ Le sceau princier de Vladislav I^{er}, confectionné sans doute peu après l'avènement du voivode au trône de Valachie, porte l'initiation suivante: S LADIZSLAUS DEI GRACIA WAIWODA TRANSALPINUS BAN DE ZEVRINIO DUX DE FUGRUS; y sont donc mentionnés le banat de Severin et le duché de Făgăraș; cf. E. Virtosu, *Note și discuții sigilografice*, SCN, III, 1960, p. 523-524.
- ¹⁶ Dans les documents émis par les chancelleries occidentales, la Valachie était désignée sous le nom *Terra Transalpina*.
- ¹⁷ Voir en ce sens E. Babelon, *La théorie féodale de la monnaie*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 38, 1907, p. 289.
- ¹⁸ Après 1383, on a frappé en Valachie des monnaies à la légende latine seulement sous le règne de Mircea l'Ancien (1386-1418), mais sans aucune référence à la monnaie elle-même; voir G. Buzdugan, O. Luchian, C. C. Oprescu, *Monede și bancnote românești*, București 1977, p. 19-25, 27-28.
- ¹⁹ L'exception est représentée par une émission à la légende slave du voivode Alexandrel (Alexandre II), *ibidem*, p. 74-75.
- ²⁰ O. Iliescu, *Despre legendele celor mai vechi monede moldovenești*, Anuarul Institutului de Istorie și Arheologie-Iași, 3, 1966, p. 201-212.
- ²¹ Sur le caractère distinct des symboles héraldiques roumains au moyen âge — armoiries d'état, armes dynastiques voir D. Cernovodeanu, *Stiința și arta heraldică în România*, București 1977, p. 43-77 (pour la Valachie) et 82-125 (pour la Moldavie).
- ²² Buzdugan, Luchian, Oprescu, *op. cit.*, p. 46-57.
- ²³ *Ibidem*, p. 58.
- ²⁴ Sur la théorie de Nicole Oresme, E. Bridrey, *La théorie de la monnaie au XIV^e siècle: Nicole Oresme*, Paris 1906; Babelon, *op. cit.*, p. 289 et ss.
- ²⁵ M. Costachescu, *Documentele moldovenești înaintea de Ștefan cel Mare*, II, Iassy 1932, p. 646 (acte émis à Suceava, le 9 avril 1433). Cf. O. Iliescu, *Emisiunile monetare ale Moldovei în timpul domniei lui Ștefan cel Mare*, dans *Cultura moldovenească în timpul lui Ștefan cel Mare*, București 1964, p. 183.
- ²⁶ Voir plus loin la discussion de l'exercice du droit de monnaie par deux voivodes associés.
- ²⁷ Iliescu, *Moneda în România 491-1864*, p. 27-32; Buzdugan, Luchian, Oprescu, *op. cit.*, p. 60-74.
- ²⁸ Date établie par A. H. Golimas, *Limitele cronologice ale reformei monetare a lui Petru Aron*, BSNR, 70-74, 1976-1980, p. 324. Au sujet de la prétendue réforme monétaire de Pierre Aron, on peut pourtant formuler certaines réserves.
- ²⁹ L'interprétation des sigles DM = Dominus Moldaviae a été proposée par O. Luchian, *Citeva știri și ipoteze în numismatică medievală românească*, SCN, VI, 1975, p. 250.
- ³⁰ Iliescu, *Emisiunile monetare ale Moldovei*, p. 193.
- ³¹ O. Iliescu, *Domni asociați în țările române în secolele al XIV-lea și al XV-lea*, Studii și cercetări de istorie medie, II, 1951, p. 39-60.
- ³² Communication personnelle faite par Mme Constanța Stirbu.
- ³³ Iliescu, *op. cit.*, p. 52.
- ³⁴ *Ibidem*, p. 42-45.

³⁵ Sur l'interprétation du caractère réel des associations au trône en Valachie et en Moldavie aux XIV^e-XV^e siècles, voir les conclusions exposées *ibidem*, p. 54-60.

³⁶ Voir l'étude plus récente de C. Stirbu, *Effigies conventionnelles et effigies-portrait dans l'art monétaire de la Valachie et de la Moldavie du XIV^e au XVIII^e siècle*, dans *La numismatique, source de l'histoire de l'art et de l'histoire des idées*, București 1981, p. 75.

³⁷ *Ibidem*, p. 76-77.

³⁸ *Ibidem*, p. 77.

³⁹ *Ibidem*.

⁴⁰ Cernovodeanu, *op. cit.*, p. 63-65 (Valachie), 106-112 (Moldavie).

⁴¹ Pour cette date, cf. O. Iliescu, *Ducatul de argint emis de Basrab al II-lea*, SCN, VII, 1980, p. 115.

⁴² Les armes dynastiques ne sont pas représentées sur une série monétaire de Vladislav I^{er} à la croix fleuronée au droit et également sur les ducats à l'effigie de Mircea l'Ancien qui montrent au revers le buste de Jésus Christ; les autres ducats à l'effigie de Mircea l'Ancien, de Michel I^{er} et de Dan II (voir *supra*) présentent les armes dynastiques au revers.

⁴³ Cernovodeanu, *op. cit.*, p. 63; idem, *Les émissions monétaires armoriées des princes de Valachie au XIV^e et XV^e siècles et leurs implications dans l'histoire de cette principauté*, dans *Actes du 9^{ème} Congrès International de Numismatique, Berne Septembre 1979*, Louvain-La-Neuve — Luxembourg 1982, p. 892.

⁴⁴ Idem, *Les émissions monétaires armoriées*, p. 892.

⁴⁵ Voir *supra*, n. 30.

Bibliografia prac Prof. dr Ryszarda Kiersnowskiego za lata 1949–1984 (zestawiła Maja Jowita Gąssowska)	7
Wykaz skrótów (Abbreviations)	24
Anna Kmiotowicz — Wzmianki o handlu i pieniądzu w <i>Księdze Ibn Fadlana</i> (Mentions of trade and money in the <i>Book of Ibn Fadlan</i>)	25
Gert Hatz — Die ersten Sachsenpfennige in Schweden (Najstarsze krzyżówki w Szwecji)	33
Jarmila Hásková — Die Anfänge Prags in der historischen Aussage der Münzen (Początki Pragi w świetle źródeł numizmatycznych)	43
Brita Malmer — Some thoughts on the secondary treatment of Viking-age coins found on Gotland and in Poland (Kilka myśli o śladach wtórnego użytkowania monet z okresu wikingińskiego, znalezionych na Gotlandii i w Polsce)	49
Andrzej Mikołajczyk — Trzy naśladowcze pensity typu <i>Cruz</i> znalezione na Kujawach (Three imitative <i>Cruz</i> -type pennies found in Kujawy)	57
Kolbjørn Skaare — An eleventh century Norwegian penny found on the coast of Maine, USA (Norweski denar z XI wieku znaleziony na wybrzeżu stanu Maine w USA)	63
Bernd Kluge — Der Hacksilberfund von Denzin/Dębczyno (1889) (Skarb siekańcowy z Dębczyna, 1889)	73
Colin Martin — Problèmes numismatiques du bassin du Léman aux XI ^e –XII ^e siècles (Problemy numizmatyczne basenu Jeziora Lemańskiego w XI i XII wieku)	83
Władysław Filipowiak — „Garnek Wulkana” — najstarsza latarnia morska nad Bałtykiem w XI wieku (The <i>Volcano Pot</i> , the earliest lighthouse on the Baltic in the 11th century)	91
Lech Leciejewicz — Za denara otrzymasz wóz świeżych śledzi... (You can get a cart of fresh herring for a denarius...)	103
Stanisław Trawkowski — Obieg a renowacja monety w Polsce na przełomie XII i XIII wieku (Monetary circulation and <i>renovatio monetae</i> in Poland at the turn of the 12th and 13th centuries)	111
Bogumiła Haczewska — Insignia koronacyjne na monetach polskich w okresie rozbitcia dzielnicowego (Coronation insignia on Polish coins during the regional fiefdoms)	119
Paul Arnold — Die Rekonstruktion des Brakteatenfundes von Reinhardtsgrimma bei Dippoldiswalde (Rekonstrukcja znaleziska brakteatów z Reinhardtsgrimma koło Dippoldiswalde)	131
Ivo Pánek — Die <i>Marca slavonica</i> der sächsischen Weichbildvulgata (<i>Marca slavonica</i> saskiego Weichbildu)	139
Stanisław Suchodolski — Kościan — nieznaną mennicą okresu kwartnikowego w Wielkopolsce (Kościan, an unknown mint of the quartenses period in Great Poland)	143
Jerzy Piniński — Obcięte grosze czeskie Jana Luksemburskiego (John of Luxembourg's cut off Bohemian grossi)	153
Stanisław Kuraś — Papieska taryfa świadczeń należnych wizytatorom z 1336 r. jako źródło poznania sytuacji gospodarczej Polski (A Papal tariff of fees due inspectors of 1336, a source for the study of the economic situation of Poland)	159
Françoise Dumas — <i>Thésauriser en Bourgogne au XIV^e siècle</i> (Tezauryzacja w Burgundii w XIV wieku)	163
Lajos Huszár — <i>Denarii Saraceni</i>	171
Niklot Klüssendorf — Vom Sterling zum Schilling. Eine rheinische Entwicklung des 14. Jahrhunderts (Od sterlinga do szylinga — przemiany w Nadrenii w XIV wieku)	177
Halina Manikowska — „Gra o pieniądze” w późnośredniowiecznej Florencji („Playing for money” in late medieval Florence)	187
Octavian Iliescu — Le droit monétaire dans les Pays Roumains aux XIV ^e –XV ^e siècles (Prawo monetarne w krajach rumuńskich w XIV i XV wieku)	195
Надежда Соболева — О денежных системах Великого Княжества Литовского в XIV–XV вв. (Systemy pieniężne Wielkiego Księstwa Litewskiego w XIV–XV wieku)	205
Janusz Szlętylto — <i>Testes de gris et de martres</i> . Pieniądz w Nowogrodzie na początku XV w. w relacji Gilberta de Lannoy (<i>Testes de gris et de martres</i> . The coinage of Novgorod at the beginning of the 15th century in the account of Gilbert de Lannoy)	213
Pierre Cockshaw — <i>Faussees monnaies fabriquées par des pauvres à la fin du Moyen Age</i> (Fałszywe monety produkowane przez ubogich u schyłku wieków średnich)	221

Stefan Krzysztof Kuczyński — Herby terytorialne na polskich monetach średniowiecznych (Provincial coats of arms on medieval Polish coins)	227
Emanuela Nohejlová-Prátová — A propos de la période du gros pragois (Uwagi o okresie groszy praskich)	237
Eduard Šimek — Zur Würdigung der Bedeutung des Gegenstempels der Stadt Jihlava (Iglau) auf den Prager Groschen Wenzels IV. (W sprawie znaczenia kontramarki miasta Iglawy na praskich groszach Wacława IV)	245
Lubomír Nemeškal — Die Wiederaufnahme der Prägung des Prager Groschens in der zweiten Hälfte des 15. Jahrhunderts in den böhmischen Ländern (Wznowienie bicia praskich groszy w drugiej połowie XV w. na ziemiach czeskich)	253
Wolfgang Hess — Ein Binger Gulden von 1456 (Gulden Bingen z 1456 r.)	259
Jerzy Kolendo — Znaleźiska monet średniowiecznych w materiałach Towarzystwa Warszawskiego Przyjaciół Nauk i Towarzystwa Naukowego przy Szkole Wojewódzkiej Płockiej (Finds of medieval coins in materials belonging to the Warsaw Society of Friends of Sciences and the Scientific Society of the Płock Voivodeship School)	263
Jørgen Sleen Jensen — Pomeranian denars („vinkenaugen”) and kwartniki at Bornholm (Pomorskie denary (<i>vinkenaugen</i>) i kwartniki znalezione na Bornholmie)	269
Stanisława Kubiak — Udział monet zagranicznych w obiegu pieniężnym w Królestwie Polskim w XV wieku (Foreign coins in the circulation of the Kingdom of Poland in the 15th century)	277
Jean Duplessy — La circulation des monnaies hongroises en France et aux Pays-Bas (XIV ^e -XVI ^e siècles) (Obieg monet węgierskich we Francji i Niderlandach w XIV-XVI wieku)	289
Henryk Samsonowicz — Stosunki monetarne w Gdańsku na przełomie XV/XVI wieku (Monetary relations in Gdańsk at the turn of the 15th and 16th centuries)	297
Andrzej Wyczański — Uwagi o utowarowieniu gospodarki chłopskiej w dawnej Polsce (Remarks on the introduction of a commercial economy in early rural Poland)	303
Ernesto Bernareggi — Monete Rinascimentali evocative di eventi storici (Monety renesansowe przywołujące wydarzenia historyczne)	305
Marta Męciewska — Wileńska mennica młodego króla (The Wilno mint of the young king)	319
Zbigniew Zabinski — Dewaluacja pieniądza we Francji i Anglii pomiędzy IX a XVIII wiekiem (Monetary devaluations in France and England from the 9th to the 18th centuries)	321

WYKAZ SKRÓTÓW

DN	—	Biuletyn Numizmatyczny
ČNM	—	Časopis Národního Muzea
HBN	—	Hamburger Beiträge zur Numismatik
JNG	—	Jahrbuch für Numismatik und Geldgeschichte
KH	—	Kwartalnik Historyczny
KHKM	—	Kwartalnik Historii Kultury Materialnej
NListy	—	Numismatické Listy
NČČ	—	Numismatický Časopis Československý
NNA	—	Nordisk Numismatisk Årsskrift
NS(č)	—	Numismatický Sborník (Praha)
NZ	—	Numismatische Zeitschrift
RN	—	Revue Numismatique
SNM-A	—	Sborník Národního Muzea, ser. A
WN	—	Wiadomości Numizmatyczne
WNA	—	Wiadomości Numizmatyczno-Archeologiczne
ZfN	—	Zeitschrift für Numismatik